



Utiliser le Portail Familles 4 Inscriptions aux activités

activité # enfants# Informations # Garderie # cantine # paiement en ligne # restauration # Famille # réservation # scolarité # Famille # inscriptions# ALSH

S'inscrire aux services municipaux

Avant de s'inscrire à une activité, il faut s'inscrire en premier aux services municipaux.

Depuis le Portail Familles, regarder dans les vignettes de la catégorie MA FAMILLE. Cliquer sur :

• INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES



Lorsque l'on clique sur cette dalle, seules les personnes concernées par les activités sont proposées : lci, uniquement les enfants de la famille seront proposés lorsque l'on clique sur INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE :



Cliquer sur la personne concernée par l'inscription aux services municipaux.

L'écran suivant est une notice explicative sur les manipulations qui vont suivre. Lire attentivement. La démarche prendra environ 10 minutes.

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX SERVICES MUNICIPAUX 2022-2023	Ū	démarche : 10 mn
LA DÉMARCHE)
L'enregistrement de votre demande se déroule en plusieurs étapes. Le nombre et le contenu des étapes affichées varient selon le type de démarche et les options choisies par la mairie.		
Voici les étapes pouvant être affichées :		
 Etape Mon rendez-vous Sur cette page, vous saisissez un rendez-vous en lien avec la demande. Cette étape s'affiche uniquement si la demande nécessite une prise de rendez-vous. 		
 Etape Mes informations Sur cette page, vous saisissez les informations vous concernant. Si vous êtes sur votre compte citoyen, celles-ci sont automatiquement renseignées. Vous pouvez néanmoins choisir d'être informé du suivi de votre demande par un moyen autre que celui précisé sur votre compte citoyen. 		
 Etape Choix des personnes Si besoin, cette page permet de sélectionner les personnes concernées par la demande. 		
 Etape Ma demande Cette page correspond au formulaire permettant de saisir votre demande. Elle est donc différente d'une demande à une autre. 		
 Etape Le récapitulatif Cette page récapitule les informations que vous avez saisies dans le formulaire. Vous pouvez ainsi les vérifier avant de valider votre demande. 		
(ANNULER LA DÉMARCHE)		COMMENCER >

Ensuite, cliquer sur **COMMENCER**

Indiquez la situation professionnelle pour les représentants légaux.

Inscrit	Flore						
En parallèle de ce dossier, vous pouvez <u>nous</u> <u>communiquer des données santé importantes sur votre</u> <u>enfant</u> dans la <u>dalle <i>Informations Santé</i></u> de votre tableau de bord privé.							
* Situation professionnelle	 Mairie de Sainte-Eulalie - Aucun des deux parents ne travaille Mairie de Sainte-Eulalie - Les deux parents travaillent Mairie de Sainte-Eulalie - Un des deux parents travaille 						

Précisez qui peut venir chercher l'enfant et qui ne le peut pas.



Attention, pour autoriser une personne a venir chercher l'enfant, il faut au préalable l'avoir créé dans les contacts de la famille (Voir livret 2)

Renseignez ensuite ce que vous autorisez ou non :



Il faudra ensuite fournir un certain nombre de pièces :

L'attestation d'assurance scolaire



• L'attestation de Quotient familial ou le dernier avis d'imposition



• L'attestation de sécurité sociale du parent couvrant l'enfant



• Le carnet de santé de l'enfant avec les pages de vaccination



• Le justificatif de domicile de mois de trois mois



• Une photo de l'enfant

Pour ajouter les pièces, cliquer sur le trombone en face du nom de la pièce demandée



Dans la fenêtre qui s'ouvre, cliquer sur « Votre Ordinateur » pour accéder à vos documents.

<i>W</i>	U	AJOUT D'UNE PIÈCE À FOURNIR Ajouter depuis	- ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	
		* Fichier(s)	Aucun fichier	0
			(ANNULER) (VALIDER)	

Passer par l'EXPLORATEUR, à gauche de la fenêtre pour retrouver le dossier contenant la pièce justificative.



Lorsque le nom de la pièce jointe apparait dans la partie centrale de la fenêtre, elle est prête à être ajoutée.



Une miniature de la pièce s'affiche à la place du cadre avec le trombone.



Il est cependant possible de modifier ou de supprimer cette pièce avec les outils à droite:





= Supprimer

En bas de la page, cocher tous les engagements obligatoires, accompagnés d'une étoile rouge.



Pensez également à lire les règlements des services municipaux et du centre de loisirs ! Puis cliquer sur le bouton PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE.

L'écran suivant est un récapitulatif. Prenez le temps de relire. Si une erreur persiste, ne pas hésiter à cliquer sur le bouton REVENIR À L'ÉTAPE 1 pour corriger.

ANNULER LA DÉM/	ARCHE		< RETOUR À L'ÉTAPE 1 VALIDER
Le demandeur	Inscrit Situation professionnelle	INSCRIT Flore Mairie de Sainte-Eulalie - Les deux parents travaillent	
La demande	Venir chercher mon enfant (munies d'une pièce d'identité)	Aldegonde LUSION : Autorisation Alain LUSION Autorisation Octave LUSION : Autorisation	Si tout est correct, cliquer sur VALIDER
	Autoriser la consultation de mon QF sur le site de la CAF Prendre toutes les mesures d'urgence qui s'imposent en utilisant les services appropriés	Autorisation	
	Prise de photos et de films Diffusion sur Facebook et le site Internet de la ville	Autorisation	
	Diffusion sur le bulletin municipal M'adresser, via mon adresse mail, de l'information en lien avec l'école et/ou la cantine et/ou l'accueil de loisirs dans lequel est inscrit	Autorisation Autorisation	

Ċ

Q

La demande n'est pas traitée immédiatement. Elle est envoyée aux services municipaux. Lorsque la demande sera traitée (positivement ou négativement) un mail sera envoyé.

non accueil 🔲 actualités 📃 edition de documents 💽 activités 😡 infos pratiques NOUS AVONS BIEN ENREGISTRÉ VOTRE DEMANDE 30 janv. 2023 1 DEMANDE Nº 1767 17:30 ENFANCE Dossier d'inscription aux services municipaux 2022-2023 Déposée Flore Votre demande va être transmise au service concerné et vous serez tenu informé par Courriel ((a.lusion@gmail.com)) de l'avancement de son instruction. Vous retrouverez toutes les informations concernant votre demande à cette adresse cliquez ici **RETOUR À L'ACCUEIL**

Attention tout dossier incomplet ne sera pas validé.

Le mail vous indique si l'inscription est acceptée ou refusée.

La Mairie de Sainte-Eulalie - Votre demande de Dossier d'inscription aux services n Boite de réception ×	nunicipaux 2022-2023
nepasrepondre_mairie-ste-eulalie@espace-citoyens.net <nepasrepondre_mairie-ste-eulalie@espace-citoyens.net> À moi 💌</nepasrepondre_mairie-ste-eulalie@espace-citoyens.net>	lun. 30 janv. 17:59 (il y a 19 heures) 🛛 🕁
Référence : 1767	
Bonjour Mme Aldegonde Lusion	
Votre demande Dossier d'inscription aux services municipaux 2022-2023 déposée le le 30 janvier 2023 a été traitée positivement.	
Les détails peuvent être consultés en cliquant sur ce lien : https://www.espace-citoyens.net/mairie-ste-eulalie/espace-citoyens/Demande/Suit	viDemande/XYOA4YQTnScCA6u2AiHgiYnBjb2z5Ngf
Cordialement,	
La Mairie de Sainte-Eulalie	
Service des affaires scolaires	

À présent, on peut inscrire l'enfant à une activité. Pour cela, il faut revenir sur MON ACCUEIL.



Dans le cadre MA FAMILLE, cliquer sur la dalle INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES.

Désormais le contenu du menu à changé.

On peut voir le nom de la **personne qui est inscrite** aux services municipaux et **quelles activités elle peut réaliser en fonction de son âge.**



Pour réaliser ces activités, il faut inscrire cette personne à chacune d'entre elle.



En somme, l'inscription aux services municipaux (Inscriptions Périscolaires) est la clef qui permet de s'inscrire à toutes les autres activités.

On peut désormais cliquer sur une ligne d'activité. Ici, par exemple, les Petites vacances.

Inscriptions périscolaires	Inscriptions Sport	Inscriptions Danse	Inscriptions Musique	Réservations	Réservation hors délai	Justifier une absence	Informations santé	Changement de situation.	Nous contacter	Simulation des tarifs
SCRIPTIONS	PÉRISCOLAIRES Restaura	tion scolaire au fo	rfait 2022-2023							0
F lore	Mercredi	s 2022-2023								0
Flore	Petites v	acances 2022-202	3							0
	Grandes	Vacances 2022-2	023							0
Flore										

PETITES VACANCES 2022-2023	U	Ourée approximative de cette démarche : 10 mn
L'enregistrement de votre demande se déroule en plusieurs étapes. Le nombre et le contenu des étapes affichées varient selon le type de démarche et les options choisies par la mairie. Voici les étapes pouvant être affichées :		
Etape Mon rendez-vous Sur cette page, vous salisissez un rendez-vous en lien avec la demande. Cette étape s'affiche uniquement si la demande nécessite une prise de rendez-vous.		
 Etape Mes informations Sur cette page, vous saisissez les informations vous concernant. Si vous êtes sur votre compte citoyen, celles-ci sont automatiquement renseignées. Vous pouvez néanmoins choisir d'être informé du suivi de votre demande par un moyen autre que celui précisé sur votre compte citoyen. 		
Etape Choix des personnes Si besoin, cette page permet de sélectionner les personnes concernées par la demande.		
 Etape Ma demande Cette page correspond au formulaire permettant de saisir votre demande. Elle est donc différente d'une demande à une autre. 		
Etape Le récapitulatif Cette page récapitule les informations que vous avez saisies dans le formulaire. Vous pouvez ainsi les vérifier avant de valider votre demande.		
(ANNULER LA DÉMARCHE)		COMMENCER >

Passer la page d'introduction en cliquant sur **COMMENCER**.

Selon l'âge de l'enfant, choisir le lieu d'accueil pour les petites vacances:

- Moins de 6 ans, cocher le pôle petite enfance.
- Plus de 6 ans et jusqu'à 10 ans, cocher le Pôle Saint Exupéry.



Le dernier écran est un récapitulatif. Vérifier le lieu de l'activité, puis cliquer sur VALIDER.



Comme précédemment, la demande doit être confirmée par les services de la Mairie. Un mail sera envoyé pour avertir du résultat.



Inscription/Réservation

Attention ! L'inscription n'est pas une réservation! Il y a une différence entre les deux. Car on peut s'inscrire à un service sans réserver d'activité. <u>Pensez à réserver !</u>



En fonction des activités, il y aura des délais. Attention à les respecter pour toute réservation.

Inscription/ Réservation

L'inscription permet à la personne d'accéder à différentes activités. Cependant, il faudra réserver les créneaux d'activités souhaités.

En effet, l'inscription ne réserve pas automatiquement toutes les activités proposées. Elle ouvre juste le droit de le faire. L'usager reste maître de choisir ce qu'il désire faire ou non. Pour cela, il faut réserver les activités que l'on souhaite faire.



Inscription/Réservation

Pensez qu'il y a **beaucoup** d'enfants sur la commune qui **souhaiterons peutêtre faire la même activité.** La réservation permet de **garantir une place** à une activité si elle est faite dans les temps...



Voir le carnet 5 pour les réservations

À qui m'adresser ?

Votre mairie

05.56.06.05.59 accueil@mairie-ste-eulalie.fr

Site:

https://www.mairie-ste-eulalie.fr/

Service Scolarité:

Mme COLLOT Sandrine : 05.57.77.15.82 scolarite@mairie-ste-eulalie.fr

ALSH maternelle:

Mme CHEDOZEAU Isabelle: 05.57.30.02.06 ALSH élémentaire: Mme CHEDOZEAU Isabelle: 05.56.06.40.41 <u>alsh@mairie-ste-eulalie.fr</u>

Maternelle Lucioles:

Mme MARQUE Isabelle: 05.56.06.35.15 ce332317p@ac-bordeaux.fr

Maternelle Montaigne: Mme LERICHE Mélanie: 05.56.06.31.55

ce.331472w@ac-bordeaux.fr

École élémentaire Saint Exupéry:

Mme MARTIN Véronique: 05.56.06.28.59 <u>ce.0333100r@ac.bordeaux.fr</u>





activité # enfants# Informations # Garderie # cantine # paiement en ligne # restauration # Famille # réservation # scolarité # Famille # inscriptions# ALSH